



Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2020

Les actionnaires de la Société VIEL & Cie sont avisés de la tenue, à huis clos, de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire le vendredi 12 juin 2020 à 9 heures 15 au siège social 9 Place Vendôme – 75001 PARIS.

Dans le contexte actuel exceptionnel de l'épidémie de Covid-19, et en vertu de l'ordonnance n° 2020-321 en date du 25 mars 2020, les actionnaires sont invités à exercer leur vote par correspondance ou par procuration donnée au Président, sans se déplacer physiquement à la réunion de l'Assemblée.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions, ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale, a été publié au BALO du 7 mai 2020. L'avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale est publié au BALO et dans un journal d'annonces légales ce jour. Ces avis peuvent être consultés sur le site de la société www.viel.com

Les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée prévoient l'approbation des comptes des résultats 2019, le renouvellement des autorisations financières ainsi que la mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur.

Un dividende de 0,25 € par actions au titre de l'exercice 2019 avec mise en paiement le 19 juin 2020 est également soumis au vote des actionnaires.

Les actionnaires souhaitant voter à distance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront se procurer le formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration, sur simple demande au siège social de la Société, Service assemblées, ou sur le site internet www.viel.com – Rubrique Assemblée Générale.

Ils devront suivre la procédure suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sans autre formalité ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de son compte d'établir l'attestation de détention de titres et la joindre à l'envoi du formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires devront être adressés à la Société en son siège social, Service Assemblées, ou à l'adresse assembleemandataire@viel.com. Ils devront être reçus par la Société au plus tard la veille de l'Assemblée générale à 15 heures, heure de Paris (France).

Les actionnaires peuvent également adresser leurs questions écrites au Conseil d'administration soit par voie postale, soit par voie électronique via l'adresse mail : assembleemandataire@viel.com dans les conditions prévues par la loi.

Les documents d'information préparatoires à cette Assemblée générale sont disponibles sur le site internet de la Société www.viel.com – Espace Actionnaires - Rubrique Assemblée générale.

VIEL & Cie comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, leader de la bourse en ligne en France, et une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la gestion privée en France.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de Euronext Paris. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

Paris, le 27 mai 2020

Contacts :

VIEL & Cie

Virginie de Vichet
Directeur de la Communication
T : + 331 56 43 70 20

Image 7

Claire Doligez
T : + 331 53 70 74 48